****

 **Votre bulletin communautaire**

 **Le journal de bord Vol. 2, No. 1\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

 **Le 28 janvier 2016\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Message important aux citoyens et aux citoyennes de Cocagne**

Comme vous le savez peut-être, nous sommes en train d’élaborer un plan de mesures d’urgence pour la Communauté rurale de Cocagne. Le travail avance bien mais il reste encore à faire avant de pouvoir adopter notre plan. Puisque nous sommes en hiver et donc plus à risques de tempêtes et de pannes d’électricité, nous voulons vous faire part de certaines mesures que nous avons décidé de mettre en place dès maintenant.

Pour transmettre l’information aux citoyens dans une situation d’urgence, la municipalité de Cocagne a choisi d’utiliser les moyens suivants :

* diffusion sur les radios locales soient CJSE 89,5 (en français) et XL 96,9 (en anglais),
* site Web de la communauté ([www.cocagne.ca](http://www.cocagne.ca)),
* téléphone et répondeur du bureau municipal (506 576-2202).

Pendant l’hiver en cours, et advenant une situation d’urgence où des citoyens de Cocagne devraient évacuer leur maison, une salle d’accueil/ d’hébergement serait aménagée à la caserne des Pompiers de Cocagne au 4893, route 134, (506 576-7932).

Votre préparation personnelle fait également partie de la préparation de la Communauté rurale de Cocagne pour faire face aux situations d’urgence qui peuvent se présenter. Il est recommandé par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par la Croix-Rouge d’avoir une trousse d’urgence prête et à portée de la main, qui vous permettrait, advenant une situation d’urgence, de subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille jusqu’à 72 heures. Pour préparer votre trousse d’urgences, consultez le site Web de la Croix-Rouge ou allez à preparezvous.gc.ca. Vous pouvez aussi vous procurer une copie de la documentation sur la trousse d’urgences au bureau de la municipalité.

Quand devez-vous appeler le 911?

Lorsqu’une situation nécessite une intervention immédiate de la police, des pompiers, ou des ambulanciers, car la santé, la sécurité, ou les biens de quelqu'un sont en danger ou encore parce qu'un crime est en cours, appelez le 911.

*Cette information sera affichée de façon permanente sur le site Web de la municipalité à la page* Hôtel de ville *sous* Services d’urgences et de protection*. Si vous avez des questions, n’hésitez pas à nous contacter au bureau de la municipalité.*

**Autres nouvelles…**

À compter du 1er février 2016, la collecte des ordures ménagères se fera le mardi matin à Cocagne, à l’exception du chemin Murray et la route 535, direction ouest, à partir du # 644, qui aura lieu le mercredi matin. Miller Waste System Inc. sera maintenant le fournisseur de ce service chez nous. Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le bureau de la Commission de services régionaux de Kent au 506 743-1490.

Le 8 février 2016, il y aura une session d’information publique (en français) au Centre 50 de Cocagne à 19h, concernant le nouveau programme de collecte d’ordures Programme 3 sources. Bien que ce programme n’entrera en vigueur qu’en octobre 2016, nous vous invitons à profiter de cette occasion pour vous informer et pour poser vos questions. D’autres sessions en français ou en anglais se tiendront aussi dans les régions avoisinantes.

**À bientôt !**